



Faiblesses, désordres
et entorses aux règles
vont coûter chers
aux entreprises

Photos: (haut) Denis Drouin et Bernard Thompson,
de HÉROUXVILLE, Québec

(en bas): André Perreault, Daniel-Alexandre Brouillette
et Jean-Pierre Jolivet

CONFÉRENCE-CHOC



Par MICHEL CLOUTIER

journaliste d'enquête

Journal QUÉBEC PRESSE

SHAWINIGAN, QUÉBEC —

Les « accomodements raisonnables » pour les immigrants en milieu de travail seront ingérables dans la plupart des cas et vont coûter très chers aux entreprises, préviennent Denis Drouin et Bernard Thompson. « C'est lourd de conséquence. Et même plus lourd qu'on pense », illustrent-ils dans une conférence-choc.

Dans un exposé fort documenté et manifestement inquiétant, livré le mercredi 18 juin 2008 à la tribune de la Bourse Action (www.bourseaction.org), au restaurant Resto-Pub 57 de la Promenade du Saint-Maurice à Shawinigan, les deux conférenciers mondialement connus pour le Code de vie d'Hérouxville, n'ont pas manqué de dénoncer la faiblesse des politiciens de l'Assemblée nationale.

Photo: Au micro, André Perreault, président de la Bourse Action, accueille le grand public.



Sans le dire explicitement, l'absence de décision commune des 125 députés prend

la forme d'un attentat sacrilège à la dignité de la nation québécoise. L'inertie dégradante des élus équivaut à une petite volonté de quatre sous, une volonté d'aboulisque.

Le plan d'action du gouvernement Charest se fait toujours attendre depuis la publication du rapport Bouchard-Taylor du 22 mai dernier.

LES ACCOMMODEMENTS EN ENTREPRISE

Photo: Bernard Thompson démarre la conférence-choc.

À l'aide d'un document bien étoffé projeté sur un écran vidéo et soutenu par les meilleures caricatures tirées des grands journaux sur les accommodements raisonnables, MM. Drouin et Thompson, ont d'abord rappelé que tout accommodement religieux devrait être supprimé des chartes canadienne et québécoise.

« Et il n'y en aurait plus de problème ! », signale André Drouin dans un calme étonnant qui le caractérise.

(Photo: à la période de questions)



D'ailleurs, seulement un pour cent des répondants d'un sondage d'opinion chez les travailleurs jugent prioritaires les accommodements en matière de liberté religieuse, indique M. Drouin. D'ailleurs, d'après le sondeur d'opinions Léger Marketing de mai 2007, plus de 80 pour cent des Québécois rejettent l'accommodement religieux.

« Je ne voudrais pas être dans les culottes des entrepreneurs. Je vous le jure. À moins qu'un gouvernement dirait : Mesdames et Messieurs au Québec, au Canada, des accommodements religieux, y en a pas. Là, j'ouvrirais ma *shop* et j'engagerais tout le monde qui veulent (sic) s'engager chez moi », enchaîne le conférencier.

Il cite alors le Danemark où la paix sociale n'existe plus. « Il n'y a pas d'argent pour acheter la paix sociale. » Un évêque catholique d'Angleterre a même avisé ouvertement ses fidèles en leur disant d'éviter huit endroits dans le pays. N'y allez pas, vous allez vous faire tuer. »



Énonçant que la paix sociale « c'est quelque chose d'extrêmement fragile », M. André Drouin, auteur du code de vie d'Hérouxville, expose que si les citoyens laissent aller la démocratie sans l'exprimer fermement, l'esprit démocratique ira en s'affaiblissant au profit des juges et des avocats qui s'en occuperont à coups de verdicts. Et les citoyens tomberont dans ces «

panneaux-là » (la situation anglaise et danoise).

Bien qu'il ne déteste ni les avocats ni les juges, M. Drouin croit néanmoins que ce sont eux qui mènent le pays. Partout au Québec comme au Canada.

Et si le gouvernement du Québec endossait le rapport Bouchard-Taylor, « ça va devenir un azile de fous : une police va porter son turban, le député aura droit à son turban mais pas le premier ministre. Et ça ne tient pas debout sur toute la ligne.»

Quant à l'incident de la cabane à sucre louée à un groupe religieux qui fit évacuer tous les clients pour la période sacrée de leurs prières à leur Dieu, le conférencier qualifie d'un peu « niais » l'incident. Ce fut plutôt une décision d'affaires qu'autre chose, évalue-t-il.

DES CAS FLAGRANTS

Ne pointant ni ne citant jamais de groupes religieux dans les conférences comme dans les entrevues, le célèbre duo mesure ses mots en soulevant les questions suivantes:

Comment le répartiteur d'une entreprise d'alarmes peut-il s'abstenir de son poste pendant quinze minutes pour la prière, laissant sans surveillance les moniteurs d'urgence ? Et que dire de l'employé d'une chaîne de montage quittant son poste pour la prière, sans que la chaîne ne soit interrompue ? Et qui va remplacer l'employé que sa religion interdit de travailler dès la tombée du jour ? Ou lors d'un remplacement de vacances pour des raisons de jeûne ou de pèlerinage ?

Bref, comment peut-on assurer le maintien du service si plusieurs travailleurs réclament des absences temporaires pour des motifs religieux ?

Les deux conférenciers s'interrogent sur les coûts d'introduction d'embauches temporaires. Quel sera l'impact sur la productivité de l'entreprise ?

Les constructeurs automobiles européens, déjà aux prises avec cette gérance particulière, « ne savent plus quoi faire », d'ajouter André Drouin.

« Ne faudrait-il pas tout simplement savoir dire non à toute demande d'accommodement religieux en milieu de travail », reprennent-ils.

LE JEÛNE EN ENTREPRISE

Même que le problème du jeûne de certains employés (au nom de leur foi) sur les heures de travail est signalé dans deux entreprises québécoises. « Je nommerai pas ces entreprises. Mais elles ne savent pas quoi faire avec ça », raconte le conférencier

LE DÉBAT QUÉBÉCOIS : UNIQUE AU MONDE

Tout démontre que le débat sur les accommodements religieux au Québec, est actuellement un débat unique dans le monde, indiquent les deux conférenciers.

LES 125 DÉPUTÉS PRIS À PARTIE

L'affaire des accommodements religieux est également placée sous le signe de l'inertie des politiciens qui, fuyant comme la peste la polémique, gardent le mutisme le plus complet sur la piste religieuse. Selon Drouin et Thompson, l'attitude des 125 élus de l'Assemblée nationale peut tourner en malaise social et devenir périlleuse à la longue.

LA PEUR L'EMPORTE ?

Là-dessus, Drouin fait le point : la Charte des droits existe depuis 25 ans en énonçant que les hommes et les femmes sont égaux. Mais depuis un an et demi de débat sur les accommodements, personne au Québec (encore moins parmi les 125 députés) qui soit capable de dire ouvertement « la phrase aussi innocente que les hommes et les femmes sont égaux ».

« Conséquemment, on devrait être capable de dire que les hommes et les femmes vont se baigner dans la même piscine en même temps. Mais personne n'est capable de mettre en action cette déclaration. Ils ont tous peur. Exemples : au Québec, une policière peut interpellier un homme, peu importe sa religion. Une infirmière peut soigner un homme, qu'importe la religion de celui-ci. »

LE PUBLIC INTERPELLÉ

Pratiquant la régimes de la sincérité obligatoire, André Drouin interpelle alors le public dans la salle du restaurant : « Lorsque vous rencontrerez vos ministres et députés, dites-leur : 'Es-tu capable de prendre le micro et dire, au Québec, les hommes et les femmes se baignent dans la même piscine ? »

Dans sa transparence, le conférencier se fait cartésien à souhait : « Lorsqu'il n'y a pas de problème et que tu amènes une solution, tu viens de créer un problème. »